



achat en indivision et separation sans etre mariés

Par **boulimo**, le **29/08/2011** à **16:20**

en 2000 mon compagnon a racheté pour 30 000 € la soule de mon ex mari et est devenu ainsi propriétaire de la maison que j'occupais depuis 1976 et qui était payée. En cas de séparation peut-il réclamer la moitié de la valeur de la maison ou seulement le montant de 30 000€ indiqué sur l'acte notarié?

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **16:28**

Relisez l'acte de propriété. Si votre compagnon est co-indivisaire à 50%, il a droit à 50% du fruit de la vente de la maison.